



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2019- 307 bis

Publié le 11 octobre 2019

# **Sommaire**

## **COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE DOUAI**

Arrêté portant nomination des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des chirurgiens-dentistes de la région Hauts de France

## **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE**

Décisions de délégation de signature spéciale accordée à Monsieur Bruno FONTAINE, Président de la CCI Locale Grand Hainaut, ou en cas d'empêchement à Monsieur Gautier HOTTE, Directeur exécutif de la CCI Grand Hainaut (3 décisions).

## **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Arrêté modificatif n°3 du 10 octobre 2019 portant modification du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme



Le Conseiller d'Etat,  
Président

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : les arrêtés relatifs à la désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Nord-Pas de Calais du 16 janvier 2017 et de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Picardie du 11 décembre 2018 sont abrogés. Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France :

#### **Représentants du conseil régional de l'ordre des chirurgiens dentistes :**

Assesseurs titulaires :

- Dr Jacques DRANCOURT
- Dr Daniel MIRISCH

Assesseurs suppléants :

- Dr Juliette BARTOLI
- Dr Marc BEVE
- Dr Cécile BRETON CORTES
- Dr Marie-Laure COURAGEUX
- Dr Benoît DELATTRE
- Dr Christian DURIETZ
- Dr Hélène GEYSELINCK
- Dr Marie-Françoise MASCITTI
- Dr Claude POTTIER
- Dr Peggy SZPAK

#### **Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :**

Assesseur titulaire :

- Dr Nancy HUBSCHER, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale de service médical de la région Ile de France

Assesseurs suppléants :

- Dr Annie-Claude ROHAULT, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale de service médical de la région Ile de France
- Dr Dominique POURIA, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale de service médical de la région Ile de France
- Dr Anne-Sophie GOSSELIN, chirurgien-dentiste conseil – Direction régionale du service médical de la région Nord-Est

**Représentants du régime de protection sociale agricole :**

Assesseur titulaire :

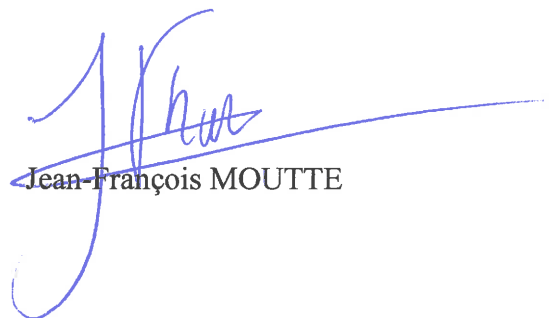
- Dr Philippe MAHOT, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole des Côtes Normandes

Assesseurs suppléants :

- Dr Isabelle JEUFFROY, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole Ile de France,
- Dr Marie-Anne PAGANO, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole Marne-Ardenne-Meuse.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 8 octobre 2019



Jean-François MOUTTE

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région, réuni le 16 mai 2019 approuvant la cession des parcelles portant les numéros provisoires ZC 248p devenue ZC 250 – ZC 219 – ZC 221 – ZC 223 – ZC 225 d'une surface d'environ 6611 m<sup>2</sup> située sur la commune de BRILLON, Parc d'activités de SARS ET ROSIERES pour un montant estimé de 152 053 € HT/HD

Sur proposition du Directeur général David BRUSSELLE,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Bruno FONTAINE, Président de la CCI locale Grand Hainaut, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Gautier HOTTE, Directeur exécutif, à l'effet de signer l'acte authentique de vente dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 9 octobre 2019



**Philippe HOURDAIN**  
Président

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région, réuni le 21 mars 2019 approuvant la cession de la parcelle portant le numéro A 3466 d'une surface d'environ 2082 m<sup>2</sup> pour un montant estimé de 41 640 € HT/HD

Sur proposition du Directeur général David BRUSSELLE,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Bruno FONTAINE, Président de la CCI locale Grand Hainaut, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Gautier HOTTE, Directeur exécutif, à l'effet de signer l'acte authentique de vente dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 9 octobre 2019



**Philippe HOURDAIN**  
Président

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région, réuni le 16 mai 2019 approuvant la cession de la parcelle portant le numéro provisoire ZC 248p devenue ZC 249 d'une surface d'environ 1533 m<sup>2</sup> située sur la commune de BRILLON, Parc d'activités de SARS ET ROSIERES pour un montant estimé de 35 259 € HT/HD

Sur proposition du Directeur général David BRUSSELLE,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Bruno FONTAINE, Président de la CCI locale Grand Hainaut, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Gautier HOTTE, Directeur exécutif, à l'effet de signer l'acte authentique de vente dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 9 octobre 2019



**Philippe HOURDAIN**  
Président

**Ministère des solidarités et de la santé**

**ARRÊTÉ modificatif n° 3 du 10 octobre 2019  
portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse  
d'Allocations Familiales de la Somme**

**La ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2018 portant nomination de la composition des membres conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 23 janvier 2018 et 14 février 2018 ;

Vu les désignations formulées par l'UNAF/UDAF.

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 8 janvier 2018 susvisé est complété comme suit :

" Article 1

**En tant que représentants au titre des associations familiales, sur désignation**

Union Nationales des Associations Familiales/Union Départementale des Associations Familiales (UNAF/UDAF)

Suppléants :

Monsieur Sébastien BIL (en remplacement de Mme Virginie LEGLISE)

Madame Véronique ROULLIER (en remplacement de Mme Lysiane BELLIER)

Monsieur Pierre d'ALES (siège vacant) "

Le reste est sans changement.

**Article 2**

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 10 octobre 2019

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN